



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 20/2021**

Vevey, le 27 septembre 2021

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 07 octobre 2021**

**Réponse à l'interpellation de Mme Sandra Marques PLR « Nos données personnelles en liberté... jamais ! »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Concernant les questions de Mme Sandra Marques, les réponses de la Municipalité sont les suivantes :

1. Quelles sont les mesures mises en place par la ville de Vevey pour assurer la sécurité des données de ses habitants et collaborateurs ?

**Réponse :**

*Les mesures reposent sur les outils de protection classiques que sont les antivirus sur les postes de travail et les serveurs, un système de filtrage des courriels, un système de blocage des URL, un pare-feu avec des règles bien définies. Ces outils travaillent de concert pour éliminer ou rendre inopérante une bonne partie des menaces. A cela s'ajoutent des mesures de sécurité comme les installations des mises à jour critiques et la sensibilisation des utilisateur·rices aux cybermenaces.*

*Un audit de sécurité a également été effectué au mois de juin, avant que le cas de Rolle ne soit connu, et s'il n'a pas révélé de vulnérabilité critique, il va encore conduire à certaines mesures d'amélioration de la sécurité.*

2. La ville de Vevey est-elle assurée contre des attaques qui pourraient compromettre les données ou endommager les infrastructures informatiques (ransomware, virus, piratage, autre) ?

**Réponse :**

*La Ville dispose d'une assurance pour les biens et les données informatiques. Celle-ci comprend une couverture en cas de sinistre de type événement naturel (incendie, dégâts d'eau) pour permettre la restauration, voire la ressaisie, des données ou le rachat des systèmes qui auraient été endommagés. En revanche, cette assurance ne couvre pas présentement les dégâts intentionnels que pourrait causer un hacker ou un virus.*

3. Comment notre administration communale est-elle protégée contre les attaques telles que celles de Rolle ?

**Réponse :**

*Aucune protection n'est absolue, mais une combinaison d'outils et de mesures permettent de limiter les risques.*

*Dans le cas d'une attaque par rançongiciel comme cela s'est apparemment passé à Rolle, il est critique que les utilisateur·rices des systèmes informatiques aient été sensibilisé·es et formé·es à la cybersécurité afin de ne pas mettre en danger l'environnement informatique par un comportement inadéquat (par exemple cliquer sur des liens douteux reçus par email). C'est le cas à Vevey, où une campagne de formation en ligne a été lancée depuis ce printemps et où les utilisateur·rices ont déjà pu suivre un cours de sensibilisation à l'hameçonnage et ont été confronté·es à un test d'hameçonnage.*

*Comme déjà indiqué au point 1, un pare-feu, des antivirus sur chaque poste informatique, un filtrage des spams et des courriels dangereux sont les autres outils qui permettent de limiter et bloquer les menaces, en collaboration avec le « bon » comportement des utilisateur·rices.*

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 septembre 2021

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Annexe : Interpellation

## Interpellation : Nos données personnelles en liberté... jamais !

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers collègues,

A l'ère du numérique, des réseaux sociaux et du digital, il est tout à fait anodin de procéder à diverses transactions qu'elles soient bancaires ou administratives. Ce geste bénin, presque mécanique, nous permet en un simple clic de consulter aussitôt un compte bancaire, mettre un message sur un réseau social ou même procéder à ses achats, peu importe de l'endroit où nous nous trouvons. La seule exigence, avoir une connexion à internet.

Dans un monde qui va de plus en plus vite, les administrations étatiques se mettent également au numérique et notre dossier de citoyen se voit aussitôt numérisé. La ville de Vevey souhaite également aller dans ce sens avec son nouveau site internet et ses tant attendus guichets virtuels ! Tout en constatant les effets positifs de cette manière de procéder, tels que rapidité, moins de papiers etc... Il est relevé que cette manière de procéder est intéressante pour autant que les citoyens se sentent en sécurité.

Rappelons ici qu'à la fin du mois d'août 2021, les habitants d'une commune importante de notre canton ont vu leurs données mises en ligne sur le darknet. En moins d'une demi-heure, un spécialiste en informatique a réussi à trouver, en ligne, des informations sensibles sur plus de 5'000 habitants de cette commune. Ce fut le plus important piratage de données publiques survenu en Suisse et connu à ce jour.

Il est crucial de comprendre qu'une fois les données compromises, il est trop tard pour agir. Le contenu piraté tel que les données des habitants, archives de la ville ou informations des collaborateurs, ne pourra jamais être récupéré.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures mises en place par la ville de Vevey pour assurer la sécurité des données de ses habitants et collaborateurs ?
2. La ville de Vevey est-elle assurée contre des attaques qui pourraient compromettre les données ou endommager les infrastructures informatiques (ransomware, virus, piratage, autre) ?
3. Comment notre administration communale est-elle protégée contre les attaques telles que celles de Rolle ?

D'avance, nous vous remercions de vos réponses et nous souhaitons obtenir celles-ci par écrit.

**Au nom du groupe PLR.Vevey**  
**Sandra Marques**